

Compte-rendu du conseil municipal

13 juin 2012

| | |
|------------------------|---|
| Date de la convocation | le 8 juin 2012 |
| Présents | MM. Bosment, Tirard-Collet, Cozzi, Roybon, Fornoni, Guely, Junet, Pavan, Sasso, M ^{mes} Reynaud-Dulaurier, Hirrien, Lesage, Marcinkowski, Roels et Tomai |
| Excusés | MM. Blanc et Decard, M ^{mes} Callet et Charvet-Tasset |
| Secrétaire de séance | M ^{me} Tomai |

Approbation du dernier PV

Le procès verbal du conseil municipal du 9 mai est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

1) Approbation du Programme local de l'habitat 2012-2017

Le PLH, Plan Local de l'habitat, définit la stratégie du Pays Voironnais et de ses 34 communes pour la période 2012-2017. Une notice de présentation par le Pays Voironnais est jointe en annexe à cette note de synthèse.

Un extrait du projet du PLH 2012-2017 voté en conseil communautaire le 24 avril 2012 est également joint. Il permet de constater une bonne adéquation des orientations du PLH par rapport aux orientations de Vourey en matière d'urbanisme.

Vu l'article L302-1 du code de la construction et de l'habitation qui précise le contenu du Programme local de l'habitat,

Vu le décret n°2005-317 du 4 avril 2005 relatif aux Programmes locaux de l'habitat et l'article L.302-2 du code de la construction et de l'habitation, précisant les modalités de la procédure d'adoption du PLH,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Pays Voironnais du 22 février 2011 engageant la procédure d'élaboration du PLH,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Pays Voironnais du 24 avril 2012 arrêtant le projet de PLH,

Vu l'article R 302-9 du Code de la construction et de l'habitation qui précise les conditions dans lesquelles le projet de PLH est soumis aux communes membres,

le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet PLH et délibéré, à 1 voix contre et 13 voix pour, décide :

- d'émettre un avis favorable sur le projet PLH arrêté par la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

2) Autorisation du maire à ester en justice

Le maire a refusé une déclaration préalable relative à une clôture, impasse du Bayard, parce qu'elle ne respecte pas l'alignement existant et qu'elle se situe en

partie sur un emplacement réservé. Cette zone représente en outre un enjeu stratégique pour la commune.

Après des échanges visant à trouver une solution à l'amiable, ou pour le moins à minimiser les procédures contentieuses, l'avocat conseil de M. et Mme Jabouille a demandé des indemnités pour préjudice moral et préjudice économique d'un montant de 80 000 €. Ce montant se trouve totalement disproportionné quelle que soit d'ailleurs la légalité de la décision prise.

La commune se trouve donc dans l'obligation de préparer sa défense au Tribunal administratif de Grenoble.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22, considérant que par requête en date du 10 avril 2012, Monsieur Jabouille a déposé devant le tribunal administratif de Grenoble un recours visant à l'annulation de l'arrêté municipal du 7 novembre 2011 de refus d'autorisation préalable de construction d'une clôture, considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire,

et après exposition de ladite affaire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à ester en défense dans la requête introduite devant le tribunal administratif de Grenoble,
- de désigner Me Fiat, avocat, pour représenter la commune dans cette instance.

3) Décision modificative n°1 Budget communal 2012

M. Tirard-Collet informe le Conseil municipal qu'à l'analyse du budget primitif 2012 de la commune, le trésorier a fait part à l'ordonnateur de quelques observations :

1) Les opérations budgétaires d'ordre (amortissements) retracées aux chapitres 040 (article 2802) et 042 (article 6811) doivent être équilibrées. Or sont inscrits 2 385 € et 2 384 € respectivement aux chapitres 040 et 042.

2) La dépense de 39 628 € correspondant à la subvention d'équipement à verser à un syndicat (SIHO) - groupement de communes sans fiscalité propre – est à inscrire à l'article 2041582 au chapitre 204 et non pas à l'article 204. Cette somme devra être amortie annuellement pendant les 15 prochaines années.

3) La subvention de 30 000 € attendue de la CAPV (groupement de commune à fiscalité propre - GFP) doit être inscrite à l'article 13251 et non pas à l'article 1325.

Il convient donc faire une décision modificative pour :

- ajouter 1 € au chapitre 042 à l'article 6811 et ôter 1 € au chapitre 022.

Il propose de corriger et d'équilibrer le budget de la manière suivante :

| | Dépenses | | |
|----------------|----------|------------------------------------|---------|
| | Cpte | Libellé | Montant |
| Fonctionnement | 6811-042 | Opérations d'ordres entre sections | + 1.00 |
| | 022 | Dépenses imprévues | - 1.00 |

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°1 du budget primitif communal 2012.

4) Décision modificative n°1 Budget Lotissement 2012

A l'analyse du budget primitif 2012 du lotissement des Brosses, le trésorier invite le Conseil municipal à équilibrer les opérations d'ordre comme suit :

| Dépenses | | | |
|----------------|----------|---|--------------|
| | Compte | Libellé | Montant |
| Fonctionnement | 608-043 | Opération d'ordre intérieur de section | + 15 000.00 |
| | 608-011 | Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement | - 15 000.00 |
| Investissement | 3351-040 | En cours de production de biens terrains | + 445 369.68 |
| | 3555-040 | En cours de production de biens travaux | + 445 369.68 |
| | 3351-010 | Travaux en cours | - 445 369.68 |
| | 3555-010 | Terrains aménagés | - 445 369.68 |

| Recettes | | | |
|----------------|---------|--|-------------|
| | Compte | Libellé | Montant |
| Fonctionnement | 796-043 | Opération d'ordre intérieur de section | + 15 000.00 |
| | 796-042 | Transfert de charges financières | - 15 000.00 |

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe, lotissement des Brosses 2012.

Informations

1) Aménagement centre village

Nous attaquons le cœur du carrefour. Il va y avoir de grosses perturbations pendant quelques semaines. La route de la Fontaine Ronde sera fermée 3-4 semaines, tandis que la route de la Gare sera en sens unique (sens descendant) à partir de lundi. L'entreprise Colas aura fini le 14 juillet. Un alternat sera mis en place 24h /24h à partir de la semaine prochaine et probablement jusqu'à la fin des travaux.

Ces semaines seront les plus difficiles pour la circulation, mais l'interdiction aux poids lourds commence à être plus respectée, grâce à des interventions des gendarmes. Selon le Conseil Général, les travaux d'enrobés devraient pouvoir être avancés à mi-juillet, au lieu de début septembre, et la pose des feux tricolores définitifs serait faite aussi avant fin août, ce qui éviterait des perturbations importantes début septembre. Les impacts des travaux sur les riverains sont bien pris en compte par le responsable du bureau d'études.

L'abri bus pour le transport scolaire a été mis en place et fonctionne depuis ce jour. Le Pays Voironnais est présent depuis lundi pour orienter les élèves et un courrier a été envoyé aux familles. Un nouveau parking de 5 places a été réalisé.

Des échanges ont lieu avec les pompiers pour prendre en compte les problèmes éventuels posés par le nouvel arrêt.

Les habitants du lotissement des Bruyères ont également été informés depuis début mai, et après plusieurs échanges sur le terrain, une réunion est organisée en mairie dimanche prochain.

Chacun est conscient que la mise en sécurité des collégiens est à la base du déplacement de l'arrêt de bus.

2) ZA Chantarot

Les travaux sont terminés, y compris la reprise en enrobé de la partie du pont à la montée prise en charge par la commune pour un montant de 8613 € TTC. Une réunion est prévue avec la CAPV pour organiser l'inauguration qui est fixée le mercredi 11 juillet à 17h30. Elle pourrait se faire sur le site et c'est le Pays Voironnais qui invite. Il faudra insister pour enlever les enrochements qui interdisent l'accès à l'aire de retournement.

3) Extension gymnase

Les travaux continuent d'avancer selon le planning arrêté. Il n'y a que l'entreprise Tomai qui travaille actuellement. Les délais sont tenus. Le charpentier prendra le relais, il doit intervenir en milieu de semaine prochaine. La réunion de chantier a été annulée cette semaine.

Le coordonnateur sécurité (SPS) est passé : il n'y a pas de problème.

L'entreprise Tomai peut travailler pendant la vogue, et les forains sont prévenus qu'ils doivent laisser le passage pour les engins.

4) Lotissement Les Brosses

Les travaux sont bientôt finis et une réception est prévue le mardi 19 à 8h.

Il faudra maintenant laisser le chantier ouvert pour les entreprises qui commencent les travaux sur les lots.

Le dernier lot a été vendu aujourd'hui.

Une inauguration est prévue pour marquer la fin de l'opération qui s'est concrétisée en moins d'un an (début de la commercialisation fin 2011).

5) Marchés et conventions

Conventions CMS et CEJ

Sur délégation du conseil municipal, le Maire prend la décision de renouveler les conventions suivantes :

- centre médico-social (CMS) avec la Ville de Voiron
- plaquettes contrat enfance jeunesse (CEJ) avec la commune de la Buisse

Commercialisation du carto-guide

La Vice-présidente en charge du tourisme du Pays Voironnais invite la commune à acheter un certain nombre de carto-guides de promenades et de randonnées et de les commercialiser à l'accueil au prix public de 2 €. Le maire propose d'en commander 100 exemplaires dans un premier temps.

Le Conseil municipal a donné son accord.

Marché de travaux au PATA et cimetière

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce lundi. 4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres « PATA » (Points à temps) et cimetière. Colas étant le moins-disant, la CAO propose au Conseil municipal de retenir son offre. Il n'y a pas eu de négociation, car les prix correspondaient largement aux prix estimés.

| | Voirie PATA | Cimetière | Total HT | Total TTC |
|-------------------|--------------------|------------------|------------------|------------------|
| 1 GUINTOLI | 13 170.00 | 7 735.40 | 20 905.40 | 25 002.86 |
| 2 CHAMBARD | 14 500.00 | 7 829.20 | 22 329.20 | 26 705.72 |
| 3 EIFFAGE | 16 450.00 | 9 538.50 | 25 988.50 | 31 082.25 |
| 4 COLAS | 12 525.00 | 5 681.50 | 18 206.50 | 21 774.97 |

La société SCREG a fait savoir qu'elle n'était pas intéressée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de la Colas pour un total TTC de 21774,97 €. Cet entretien annuel (12 000 € de bi-couche) permet d'éviter de gros chantiers.

Les travaux sur le lavoir sont programmés et des demandes de devis sont en cours.

6) Commissions municipales

Commission internet

La commission propose au Conseil municipal de valider les fonctionnalités et informations retenues dans le document annexe. N'ont pas été retenus : nuage de tags (mots clés), pages les plus consultées, horaires du standard téléphonique, formulaire de contact, réservation de salle, météo, calendrier, flux RSS, réseaux sociaux, webcam, diaporama ou galerie photos, revue de presse, imprimés administratifs, page élections.

Deux modules restent à valider : inscription à la cantine et paiement en ligne

Prochaine commission internet : mardi 26 juin à 18h.

Ordre du jour : arborescence, organisation de l'information

Commission animation

La commission s'est réunie mercredi dernier. Elle a fixé la date de la réunion de planning du gymnase au jeudi 6 septembre à 20h.

Samedi 8 septembre, les membres des associations sont conviés pour faire un grand nettoyage des tables et des chaises avant de les ranger dans le nouveau local. Un pique-nique est également prévu. Nous avons évoqué quelques mails reçus sur le thème de la programmation 2012-2013 et la demande de certains d'organiser une réunion en juin. Nous sommes restés sur ce que nous avons dit, à savoir, les associations qui veulent faire une réunion peuvent la faire mais la réunion principale avec la mairie et toutes les associations est maintenue en septembre, pour des raisons de programmations non encore connues en juin.

Pour le projet de maison familiale une étude de faisabilité doit être confiée au cabinet Mollard.

Un rendez-vous a été pris avec la nouvelle équipe du TGV (Fabrice Gauchet, président). Il est fixé au 27 juin à 18h30.

En préparation de la prochaine saison, Jocelyne enverra les documents et le règlement du gymnase pour avancer et ne pas passer trop de temps lors de la réunion.

M. Tirard-Collet a pris des contacts sur le projet d'installer un appareil pour couper le son dans le gymnase lorsqu'il y a trop de bruit.

Commission communication

Le maire souligne l'excellent travail qui a été fait sur ce Vivre à Vourey. Il faudra vérifier que le tirage, actuellement de 750 exemplaires, n'est pas insuffisant. Il est distribué à 674 foyers et à plus d'une cinquantaine de partenaires. En outre, de nouvelles constructions nécessitent des exemplaires supplémentaires.

Il faut envoyer un exemplaire à M.Bayard qui met en page le Vivre à Vourey.

CCAS

Jeudi 28 juin pour mettre en place le plan canicule.

7) Questions diverses

Installation illicite d'un paintball

Le vendredi 1^{er} juin, M. le maire a appris par des plaintes de riverains qu'un terrain de paintball était en cours d'installation au lieu dit le Point du jour.

Une recherche menée sur Internet le même jour révèle le caractère frauduleux de l'entreprise. L'auteur du projet n'est affilié à aucune fédération de paintball. Il n'a effectué aucune déclaration en mairie, en Préfecture ou auprès de la Direction jeunesse et sports. En outre, il est bien présent sur le registre du commerce, mais comme dirigeant de trois entreprises en liquidation judiciaire.

Ce même vendredi, à 18h, le maire lui a fait remettre par huissier un courrier de mise en demeure d'arrêter immédiatement ses opérations, qui sont en infraction par rapport aux règles à la fois d'urbanisme, de sécurité et administratives. Malgré cela, l'activité paintball a commencé le 3 juin. Le maire a aussitôt entrepris les démarches nécessaires auprès des autorités compétentes, de la gendarmerie, d'associations environnementales, des propriétaires légaux, des locataires officiels et de la sous-locataire. Il a également pris rendez-vous avec les propriétaires du terrain pour leur expliquer la situation. Ceux-ci ont aussitôt décidé de porter plainte à la gendarmerie.

Il semble que le responsable de cette installation sauvage a pris la mesure du caractère irrégulier de sa démarche, car les derniers dépôts de matériels (palettes...) ont été retirés. A ce jour, paissent deux beaux chevaux dans le pré, et le Point du jour a retrouvé son charme et son caractère naturel, prisé par les promeneurs du chemin de randonnée.

Le maire a souligné qu'il fallait agir fort et vite pour éviter une dégradation à long terme de ce site d'une très grande qualité.

Inondations

Des problèmes liés à l'eau provenant du secteur de Charnècles, route de Rives ont provoqué inondations et des débuts de glissements de terrain sur le coteau au dessus de Val Marie et de Sanissard.

Il y a beaucoup plus d'eau que d'habitude. Plusieurs facteurs concourent à cette situation. Tout d'abord, la canalisation vers la serve est partiellement bouchée. Ensuite, il y a eu plus d'infiltration à cause des sols gorgés d'eau. Il est tombé 30 centimètres d'eau en 2 mois. Enfin, le ruissellement amène trop d'eau en amont de Val Marie et Sanissard, créant des risques de glissement de terrain.

Dimanche soir à la tombée de la nuit, des élus ont œuvré pour dériver le ruissellement.

Trois scénarii se présentent. Il n'est pas possible d'envoyer plus d'eau vers la serve dans la situation actuelle. Pas plus qu'il n'est possible de dévier l'eau vers le coteau en raison des risques de glissement de terrain. Aussi, la décision collective qui a été

prise au cours d'une réunion d'urgence vendredi dernier par les élus présents et le responsable des services techniques a été de dériver provisoirement l'eau sur la route puis dans l'Olon. Ont été prises parallèlement les dispositions suivantes :

- des visites caméra dans les canalisations,
- le débouchage haute pression,
- les travaux sur l'exutoire de la serve par les services techniques municipaux,
- une étude demandée à un bureau d'étude (ERGH) sur les causes du problème : nouvelles sources, plus de nappes... et les préconisations.

Les mesures nécessaires seront prise en fonction de cette étude, et dans l'attente le dispositif actuel apparaît le,mieux adapté pour tous.

Calendrier

| | |
|-----------------------------|---|
| Vendredi 15 juin à 18h | Inauguration du salon d'esthétique |
| Ce week-end | la Vogue |
| Dimanche 17 juin | Elections législatives, 2 ^e tour |
| Vendredi 22 juin à 18h | assemblée générale du district de foot |
| Samedi 30 juin à 11h30 | Inauguration maison médicale |
| Mercredi 11 juillet à 17h30 | Inauguration de la ZA de Chantarot |

Le conseil s'est achevé à 20h45.

Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 11 juillet à 19h30 ou 20h00.

Un conseil municipal privé consacré à la présentation et à la discussion du PLU aura lieu lundi 25 juin à 19h. le bureau municipal du 25/06 sera avancé à 18h et ramené à 1 heure.